

Image not found or type unknown



Avis d inaptitude et entretien.préalable

Par **Lrcc**, le **20/07/2019** à **13:27**

Bonjour le medecin du travail m a declare inapte le 28 juin, mon employeur a 1mois pour prendre une decision..ce delai est il calcule en jours ouvres ou calendaire ?

Nous somme le 20 et je n ai toujours pas recu de recommandé pour entretien préalable ?

Suis je oblige d y aller , dans le cas contraire est ce prejudiciable ? A compté du 22 juillet , les congés payes avaient ete valides depuis janvier et donc avions réservé des vacances, puis je partir ?

Merci.pour votre reponse

Lrcc